



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 9 juin 2021

Compte-Rendu

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 1 juin 2021, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents :

Valérie BOUILLAGUET, Joël WICIAK, Françoise MESNARD

Secrétaire de séance :

Mme Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

GIRAUD-HERAUD Emmanuelle, ROSIER Renaud, GENEAU David, BEBIEN Marie-Paule, HOUET Patricia, SERRA Johanna, GUIBERTEAU Cécilia, MELLAH Nadia

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 26

Pouvoirs : 0

Rappel de l'ordre du jour :

Administration générale.....	3
Approbation du compte-rendu du Bureau Communautaire du 10 mai 2021.....	3
Ressources humaines.....	4
Convention de mise à disposition de personnel - AMACS.....	4
Enfance-Jeunesse.....	5
Tarifs Enfance Jeunesse - Ajout d'un tarif.....	5
Sport.....	6
Piscines d'été - Convention Cartes Piscines avec Mairies et CCAS.....	6
Urbanisme.....	6
Attribution de subventions au titre de l'OPAH.....	6

Administration générale

Approbation du compte-rendu du Bureau Communautaire du 10 mai 2021

Approuvé

Ressources humaines

Convention de mise à disposition de personnel - AMACS

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée communautaire qu'il a reçu une demande de l'association AMACS (Association pour la Mise en valeur et l'Animation du Château et de son Site) de Neuvicq le Château pour la mise à disposition pendant la période estivale d'un agent de Vals de Saintonge Communauté.

Il est précisé que cette mise à disposition couvrirait la période du 7 juillet au 31 août. Les modalités de répartition du temps de travail de l'agent sont précisées dans la convention de mise à disposition.

Il est indiqué également que la rémunération de l'agent couvrant cette période sera prise en charge par l'association.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la signature de la convention de mise à disposition,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

Enfance-Jeunesse

Tarifs Enfance Jeunesse - Ajout d'un tarif

Vu la délibération n°CC2020_134 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au Président et au Bureau Communautaire.

Vu la délibération du 14 octobre 2019 concernant les tarifs Enfance Jeunesse.

Au vu du contexte sanitaire, Vals de Saintonge Communauté ne sera pas en mesure de proposer des camps cet été.

Pour autant, il est proposé de poursuivre l'organisation de stages à la journée. Le bilan de l'été 2020 montre que cette proposition répond à une attente forte des enfants et de leurs familles. Ces stages présentent un intérêt pédagogique et éducatif d'initiation à des activités spécifiques mais aussi de découverte des Vals de Saintonge et des territoires voisins.

Il est proposé une tarification spécifique pour ces stages pour tenir compte des coûts induits.

Les tarifs Enfance Jeunesse seraient donc les suivants :

Accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires

QF	1/2 journée	1/2 journée + repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Stages	
					Majoration	Soit total Journée + stages
QF1 0/300	3,10 €	4,50 €	4,90 €	6,50 €	4,50 €	11,00 €
QF2 301/400	3,30 €	5,10 €	5,50 €	7,20 €	4,60 €	11,80 €
QF3 401/500	3,50 €	5,40 €	6,20 €	8,10 €	4,70 €	12,80 €
QF4 501/600	4,10 €	6,10 €	6,90 €	9,00 €	4,80 €	13,80 €
QF5 601/700	4,60 €	6,80 €	7,80 €	10,00 €	4,90 €	14,90 €
QF6 701/800	5,10 €	7,60 €	8,60 €	11,10 €	5,00 €	16,10 €
QF7 801/900	5,30 €	8,00 €	8,90 €	11,60 €	5,10 €	16,70 €
QF8 901/1100	5,50 €	8,50 €	9,70 €	12,60 €	5,20 €	17,80 €
QF9 1101/1400	6,40 €	9,50 €	10,80 €	13,90 €	5,30 €	19,20 €
QF10 1401/1600	7,00 €	10,60 €	12,00 €	15,40 €	5,40 €	20,80 €
QF11 1601 et +	7,80 €	11,60 €	13,10 €	16,90 €	5,50 €	22,40 €

Les autres tarifs du service Enfance Jeunesse restent inchangés.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver ces tarifs,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

Sport

Piscines d'été - Convention Cartes Piscines avec Mairies et CCAS

Vu la délibération n°CC2020_134 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au Président et au Bureau Communautaire.

Il est proposé de renouveler la possibilité d'établir une convention avec les CCAS ou les mairies qui souhaitent acheter des cartes piscines enfants dans les piscines d'été afin de les remettre gracieusement à leurs administrés.

L'objectif est de permettre aux CCAS ou mairies l'achat de cartes de 5 entrées dans les piscines d'été au prix de 6,25 € la carte, soit 1,25 € l'entrée pour les enfants de 4 à moins de 18 ans.

Ces cartes seront réglées par mandat administratif en fin de saison, après réception d'un titre de recettes établi par Vals de Saintonge Communauté. Les cartes ne pourront être remboursées aux collectivités si elles ne sont pas utilisées ou seulement partiellement. Elles seront valables uniquement pour la saison d'ouverture au public des piscines d'été.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire:

- d'approuver le conventionnement avec les municipalités ou les CCAS pour l'achat de cartes piscines enfants dans les piscines d'été,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

Urbanisme

Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Vu la délibération n°CC2020_134 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au Président et au Bureau Communautaire,

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024.

Conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 500 € par dossier de propriétaires occupants ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation thermique de leur habitat principal.

Les dossiers ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

La subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de la production d'un justificatif validée par le bureau d'études SOLIHA, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

- ARTABAN Camille, 5 route de la Cressonnière – 17470 AULNAY
- HYACINTHE Yves, 3 rue de l'église – 17400 BIGNAY

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés, pour un montant global de 1 000 €,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

La séance est levée à 11 h

**Le Président,
Jean-Claude GODINEAU**